Envoyé en préfecture le 12/11/2026
Reçu en préfecture le 12/11/2026
Publié le
ID : 056-215601865-20261110-D148_2026-DE

VILLE DE QUIBERON
République française
Liberté – Egalité – Fraternité

Extrait du registre des délibérations du conseil municipal
Séance du lundi 09 novembre 2026

Objet : Coopération intercommunale – Syndicat mixte Eau du Morbihan – Rapport d'activités 2025

L'An deux mil vingt-six, le 09 novembre à dix-huit heures, le Conseil municipal, légalement convoqué le 03 novembre 2026, s'est réuni à la Maison des Association en séance publique sous la présidence de Monsieur Patrick LE ROUX, Maire.

Présents : M. Patrick LE ROUX, Maire, M. Gildas QUENDO, Mme Christine POUILLET, M. Serge BROSOLO, Mme Annick DELAUNAY, M. Jean-Michel BELZ, M. Hugues VANNIER, Adjoint au Maire, Mme Pascale SALINAS, M. Nicolas LECOMTE, Mme BARGAIN Marie-Céline, Mme Alizée POUILLET, M. Gérard MAISNIER, M. Alexis LIGEOUR, Conseillers délégués, Mme Nicole KIRSCHGESSNER, Mme Eugénie CORITON, M. Alain MOREAU, Mme Viviane AUDIC, Mme Arlette ROSSIGNOL, Mme Martine LE BERRE, Mme Anne CLARISSE TURI, Mme Marie-Hélène BERTRAND, Mme LEMOULINIER Sophie, Mme Sophie LAPLANCHE Conseillers municipaux.

Absents : M. Pierre-Yves ROSTREN,

Représentés : Mme Corinne GONTARD représentée par M. Nicolas LECOMTE ; M Jean-Pierre BOUTAUD représenté par M. Alexis LIGEOUR, M. Alain BENSOUSSAN représenté par Mme Anne CLARISSE TURI

Secrétaire de séance : Mme Alizée POUILLET

Conseillers en exercice : 27
Présents : 23
Votants : 26

Envoyé en préfecture le 12/11/2026
Reçu en préfecture le 12/11/2026
Publié le
ID : 056-215601865-20261110-D148_2026-DE

Séance du conseil municipal du lundi 9 novembre 2026

Délibération N°148/2026

Service référent : Services Techniques

Objet : Coopération intercommunale – Syndicat mixte Eau du Morbihan – Rapport d'activités 2025

Rapporteur : M. Hugues VANNIER, Adjoint aux Travaux, aux Espaces Verts et à la Propreté.

Exposé :

Eau du Morbihan est un syndicat mixte chargé notamment de la production, du transport et, pour une partie de son territoire, de la distribution d'eau potable. Il exerce également la compétence assainissement collectif à Belle-Île-en-Mer.

Ses missions visent à garantir la qualité et la continuité du service public d'eau potable, à sécuriser l'approvisionnement, à préserver la ressource et à assurer le renouvellement des infrastructures.

Le rapport d'activités 2025 présente les principales actions conduites par le syndicat au cours de l'année :

Protection de la ressource en eau :

- Poursuite des actions de protection des captages et de lutte contre les pollutions diffuses ;
- Développement des actions de sensibilisation aux économies d'eau auprès des particuliers et des entreprises ;
- Étude des possibilités de réutilisation des eaux usées traitées à Belle-Île-en-Mer.

Production, transport et distribution de l'eau potable :

- Poursuite des travaux de sécurisation de l'approvisionnement et d'amélioration des interconnexions entre les territoires ;
- Renouvellement de 41,9 km de réseaux et de 730 branchements en 2025 ;
- Poursuite des programmes de réhabilitation des ouvrages et de réduction des pertes en eau.
- Budget : 43 M€ de dépenses de gestion, dépenses d'investissement 15.8 M€, dette/année : 6.8ans.

Qualité de l'eau et investissements :

Le syndicat poursuit la surveillance de la qualité de l'eau distribuée et adapte ses dispositifs de traitement aux enjeux sanitaires et environnementaux. Les investissements engagés visent notamment à pérenniser les équipements et à garantir la continuité du service.

Envoyé en préfecture le 12/11/2026
Reçu en préfecture le 12/11/2026
Publié le
ID : 056-215601865-20261110-D148_2026-DE

Le rapport présente également les éléments financiers de l'exercice.

Le tarif de fourniture d'eau en gros est fixé à 0,76 € HT/m³ en 2025 et à 0,80 € HT/m³ en 2026.

Il est proposé au Conseil municipal de prendre acte de la communication du rapport d'activités 2025 d'Eau du Morbihan.

Avis des commissions municipales : Lors de sa séance en date du28 octobre 2026, la Commission municipale a pris acte de la communication du rapport.

Adoption :

Vu le code général des collectivités territoriales ;

Vu le rapport d'activités 2025 du syndicat mixte Eau du Morbihan ;

À l'unanimité, après en avoir délibéré, le conseil municipal

PREND ACTE de la communication du rapport d'activités 2025 du syndicat mixte Eau du Morbihan ;

DIT que la présente délibération sera transmise aux services municipaux concernés pour information.

DIT que la présente délibération sera transmise au Syndicat mixte Dunes Sauvages de Gâvres à Quiberon.

DIT que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal Administratif de RENNES dans un délai de deux mois à compter de sa publication et sa transmission au contrôle de légalité.

A Quiberon, le 10 novembre 2026

Le Maire

MAIRIE DE QUIBERON (MORBIHAN)

Patrick LE ROUX

R.A.A. : 2026
Classification actes : INSTITUTION ET VIE POLITIQUE – 5.7 – INTERCOMMUNALITÉ
Publié le 13 novembre 2026

Envoyé en préfecture le 12/11/2026
Reçu en préfecture le 12/11/2026
Publié le
ID : 056-215601865-20261110-D148_2026-DE